

PROCÈS –VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE RAMMERSMATT DE LA SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2015

**Étaient présents :** Mesdames Alice BERNHARDT, Anita KLEIN, Virginie MANAKOFAIVA, Myriam PETITJEAN - ROSENACKER et Messieurs Jean-Marie BOHLI, François GRUNEWALD, Jean-Jacques GUTH, Benoît HAAGEN, Raymond LABRUDE, Raymond SCHIRMER.

**A donné procuration :** Monsieur Jean-Marc KAELBEL à monsieur Jean-Marie BOHLI.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Monsieur le maire demande l'autorisation d'ajouter le point 14) O. N. F. : Approbation de l'état d'assiette 2016 et travaux 2015.

L'ordre du jour comprendra les points suivants :

- 01) Désignation du secrétaire de séance,
- 02) Approbation du procès-verbal de la séance du 04 décembre 2014,
- 03) Effectuer une délibération sur l'augmentation de la taxe d'aménagement en compensation du service de la D. D. E. mis en place à Cernay. (Demande de permis = payée maintenant par la commune),
- 04) Demande de subvention de la banque alimentaire,
- 05) Convention S. P. A.,
- 06) Tarif de location de la salle au personnel communal,
- 07) Éoliennes : (50 000€ du conseil général). Situation de Roderen et de Bourbach le Bas,
- 08) Affaire MAMBRÉ : délibération,
- 09) Journée citoyenne,
- 10) Proposition financière du trésorier,
- 11) Jumelage : visite de St Albain les 13 & 14 juin 2015,
- 12) Convention de mission de conseil (M. Francis MULLER),
- 13) Subvention "Accord 68",
- 14) O. N. F. : Approbation de l'état d'assiette 2016 et travaux 2015,
- 15) Divers : affaire GINOT, aire de jeux,...

**POINT 01 Désignation du secrétaire de séance.**

Madame Myriam PETITJEAN-ROSENACKER est désignée secrétaire de séance.

**POINT 02 : Approbation du P. V. de la séance du 04 décembre 2014.**

Le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2014 dont un extrait a été transmis à chaque membre, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**POINT 03 : Effectuer une délibération sur l'augmentation de la taxe d'aménagement en compensation du service de la D. D. E. mis en place à Cernay. (Demande de permis = payée maintenant par la commune).**

Le point concerne en réalité la proposition par la communauté de communes de mettre sur pied un service d'instruction des demandes de permis pour un prix annuel de 1050€.

Ce point ne concerne pas la taxe d'aménagement .

La Direction Départementale des Territoires disparaissant, il s'agit de décider de transférer la charge d'études des dossiers d'urbanisme (PC, CU, PA, DP, ....) à un service existant déjà à la mairie de Cernay.

Le maire fait lecture du courrier "note au bureau" du 15 décembre 2014 pour donner les

explications figurant au courrier de la communauté de communes Thann-Cernay.

Après quoi, il est décidé d'envisager la proposition aux conditions suivantes :

a) que l'intégralité des communes de la communauté de communes Thann - Cernay y participent, étant précisé que le prix énoncé pour RAMMERSMATT est de 1050€ par an,

b) pour une durée maximale de cinq (5) ans avec indexation sur l'indice INSEE du coût de la construction, et sans renouvellement tacite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide finalement, à l'unanimité des membres présents et représentés, de reporter la décision afin d'obtenir des compléments d'information auprès de la communauté de communes de Thann-Cernay.

**POINT 04) Demande de subvention de la banque alimentaire.**

Le maire présente à l'assemblée la demande de subvention de la banque alimentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce contre la subvention à huit (8) voix contre, une (1) voix pour et deux (2) abstentions.

**POINT 05) Convention S. P. A.**

Pouvoir est donné, à l'unanimité des membres présents et représentés, au maire de faire des appels d'offre et de choisir les meilleures conditions et le moins disant entre la S. P. A. et un autre établissement privé.

**POINT 06) Tarif de location de la salle au personnel communal et aux élus du conseil municipal.**

Le maire propose un tarif spécial en faveur des conseillers municipaux, du personnel communal, du maire, et ce, une fois l'an au prix de 125 €, sans sous-location possible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition du maire à huit (8) voix pour, et trois (3) contre.

**POINT 07) Éoliennes : (50 000€ du conseil général). Situation de Roderen et de Bourbach le Bas.**

Information par le maire au sujet du projet des éoliennes avec réponse écrite, mise en ligne sur le site de la commune, au courrier qui a été diffusé dans les boîtes aux lettres en décembre 2014 par Paysages d'Alsace.

Mise en place d'une adresse "courriel" dédiée aux questions liés aux éoliennes.

Le maire a adressé un courrier aux maires des communes de Roderen et de Bourbach-Le-Bas afin de connaître leur positionnement face aux projets des éoliennes.

**POINT 08) Affaire MAMBRÉ : construction d'une mairie-école et salle multi-activités - conclusion d'un accord transactionnel concernant le litige avec l'entreprise MAMBRÉ.**

Monsieur Jean-Marie BOHLI, maire, rend compte aux membres du conseil que le litige opposant la commune à l'entreprise MAMBRÉ d'Altkirch, est sur le point d'aboutir.

En effet, soucieux de ne pas engager de procédure judiciaire à l'encontre de cette entreprise concernant ses errements lors de l'exécution des lot 5 et 12 dont celle-ci était titulaire lors de la construction de la mairie-école, le maire a fait une dernière tentative auprès de M. MAMBRÉ pour trouver un règlement amiable à ce litige.

Les diverses parties se sont rencontrées en mairie le mercredi 20 novembre, en présence de M. MAMBRÉ, de son avocat, du cabinet Idéaa, du maire assisté de l'assistant à maître d'ouvrage, M. F. Muller.

Cette réunion a abouti à la conclusion d'un accord transactionnel qui précise que :

- l'entreprise MAMBRÉ procédera à la reprise complète de la peinture du local d'accès à la salle multi-activités dans un délai d'un mois et qu'elle reprendra quelques malfaçons à préciser sur place, notamment la pose d'un joint acrylique au droit des poutres du plafond de la salle multi-activités,
- l'entreprise présentera un DGD (décompte général et définitif) pour les deux lots concernés, le cumul de ceux-ci devant aboutir à un solde dû à l'entreprise d'un montant de 6400 € TTC.

A noter que le montant réellement dû à l'entreprise s'élève à 24 854.66€ TTC, duquel ont notamment été déduits le coût de l'intervention de l'entreprise Aveline, des honoraires de l'huissier ayant réalisé le constat, et des pénalités de retard imputables à l'entreprise.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- prend acte, à l'unanimité des membres présents et représentés, de l'issue favorable à la commune de ce litige,
- prend acte, à l'unanimité des membres présents et représentés, que le montant de la transaction s'élève au total pour les deux lots 5 et 12 à 6 400€ TTC,
- accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, ladite transaction et autorise le maire à signer et à la mettre en œuvre afin de régler définitivement ce litige.

#### **POINT 09) Journée citoyenne.**

Projet envisagé : mise en place d'une journée citoyenne avec création d'un jardin partagé.

#### **POINT 10) Proposition financière du trésorier.**

Suite à l'entretien avec Monsieur VASSELON, du 10 décembre 2014, le maire informe de la situation et de la suite à donner au prêt relais réalisé pour le financement de la construction de la mairie-école et salle multi activités.

#### **POINT 11) Jumelage : visite de St Albain les 13 & 14 juin 2015.**

Le maire informe que nos amis de Saint Albain, nous rendront visite le week-end du 13 et 14 juin 2015.

#### **POINT 12) Convention de mission de conseil (M. Francis MULLER).**

Le maire informe de son souhait de poursuivre la convention de mission de conseil avec Monsieur Francis MULLER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, des membres présents et représentés, la reconduction, pour l'année en cours, de la convention de mission de conseil de monsieur Francis MULLER .

#### **POINT 13) Subvention "Accord 68".**

Le maire présente à l'assemblée la demande de subvention de "Accord 68".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce contre la subvention à huit (8) voix contre, une (1) voix pour et deux (2) abstentions.

**POINT 14) O. N. F. : Approbation de l'état d'assiette 2016 et travaux 2015.**

Monsieur Jean-Jacques GUTH expose l'État d'assiette 2016 présenté par l'Office National des Forêts.

Il s'agit de l'autorisation de marteler pour 2016 la parcelle 1 irrégulière sur 0.35 hectares. Ceci n'engage aucune décision financière pour le moment.

Quant à la parcelle 3, martelage inutile. Parcelle non desservie. Attendre une éventuelle desserte dans les forêts privées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver l'État Prévisionnel de Coupes 2016 présenté par l'Office National des Forêts, en ce qui concerne la parcelle 1. Il considère comme inutile le martelage en parcelle 3

Le programme d'actions en forêt pour l'année 2015 est approuvé tel quel à l'unanimité des membres présents et représentés, sans qu'il fait pour le moment engagement définitif sur la dépense de 1 160€ HT et hors honoraire;

**POINT 15) Divers :**

**a) Affaire GINOT :** Le maire informe que le jugement est reporté à octobre 2015,

**b) Aire de jeux :** Madame Virginie MANAKOFAIVA, a fait faire des devis. Discussion sur ce futur éventuel projet.

**c) Éoliennes :** le 13 mars 2015, présentation sur l'éolien par des étudiants de l'université de Haute Alsace), salle communale.

**d) Les nouvelles communes :** soirée du 13 février 2015, le maire et les deux adjoints s'y rendent.

**e) Église :** Infiltrations à l'église et attaque de la charpente (compétence de la commune) ; plancher hors service (compétence du conseil de fabrique) :

**f) Carnaval des enfants :** samedi 7 mars 2015.

**h) Office Municipal Sport Loisirs et Culture (OMSLC) :** poursuite des démarches pour la création. Mme MANAKOFAIVA signale qu'il manque une personne.

Tous les points à l'ordre de jour ayant été discutés et personne ne souhaitant plus prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21H30.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès – verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de RAMMERSMATT de la séance du 09 février 2015

L'ordre du jour:

- 01) Désignation du secrétaire de séance,
- 02) Approbation du procès-verbal de la séance du 04 décembre 2014,
- 03) Effectuer une délibération sur l'augmentation de la taxe d'aménagement en compensation du service de la D. D. E. mis en place à Cernay. (Demande de permis = payée maintenant par la commune),
- 04) Demande de subvention de la banque alimentaire,
- 05) Convention S. P. A.,
- 06) Tarif de location de la salle au personnel communal,
- 07) Éoliennes : (50 000€ du conseil général). Situation de Roderen et de Bourbach le Bas,
- 08) Affaire MAMBRÉ : délibération,
- 09) Journée citoyenne,
- 10) Proposition financière du trésorier,
- 11) Jumelage : visite de St Albain les 13 & 14 juin 2015,
- 12) Convention de mission de conseil (M. Francis MULLER),
- 13) Subvention "Accord 68",
- 14) O. N. F. : Approbation de l'état d'assiette 2016 et travaux 2015,
- 15) Divers : affaire GINOT, aire de jeux,...

			Qualité	Signature	Procuration
Monsieur	Jean-Marie	BOHLI	maire		
Monsieur	Jean-Jacques	GUTH	1ème adjoint		
Madame	Alice	BERNHARDT	2ème adjoint		
Monsieur	Benoît	HAAGEN	conseiller		
Madame	Virginie	MANAKOFAIVA	conseillère		
Monsieur	Raymond	LABRUDE	Conseiller		
Madame	Myriam	PETITJEAN - ROSENACKER	conseillère		
Monsieur	François	GRUNEWALD	conseiller		
Madame	Anita	KLEIN	conseillère		
Monsieur	RAYMOND	SCHIRMER	conseiller		
Monsieur	Jean-Marc	KAELBEL	conseiller		